

M. Mayrand. Il y en a des exemplaires pour tous ceux qui veulent en avoir.

Étant donné la situation au Laos, la Commission a dû accepter des restrictions rigoureuses dans l'exercice de ses droits et fonctions pour mener l'enquête sur les infractions contre le cessez-le-feu. Comme vous le savez, les parties en cause n'ont pas consenti à cette enquête, particulièrement le Pathet-Lao, en dépit des messages que les coprésidents ont envoyés aux parties qui s'affrontent au Laos pour leur demander instamment leur collaboration; en dépit aussi de la décision unanime prise de nouveau par les trois membres de la Commission à l'effet que certaines zones névralgiques particulières devraient être visitées.

Les résultats obtenus au Laos se passent de commentaires. En sept semaines, la Commission n'a pu faire une seule enquête sur place au sujet de toute prétendue violation du cessez-le-feu, même, ainsi que je l'ai déclaré le 19 juin, au sujet de l'incident grave qui s'est produit à Ban Padong.

Toutefois, la collaboration des parties n'est évidemment pas la seule condition à remplir pour que la Commission puisse exercer une surveillance complète et efficace sur le cessez-le-feu. Dans son rapport en date du 1<sup>er</sup> mai, la Commission a déclaré aux coprésidents qu'elle ne pouvait instituer un rouage efficace de surveillance que si les coprésidents étaient disposés à lui fournir le matériel suffisant, y compris des hélicoptères et des avions légers. Le 22 mai, la Commission a fourni aux coprésidents une liste détaillée des besoins techniques, lesquels comprenaient de nouveau un nombre suffisant d'hélicoptères et d'avions légers. Je rappelle au distingué délégué de Pologne que ces deux décisions avaient été prises à l'unanimité et que son commissaire dans ce domaine les avait approuvées.

Dans la réponse qu'il m'a fournie, le commissaire canadien établit une liste des besoins immédiats essentiels à l'exécution des fonctions de la Commission, y compris trois hélicoptères—dont le nombre devait être porté à six plus tard—et trois avions légers, ainsi que les pièces nécessaires pour l'entretien et les équipages pour le tout. En outre, il mentionne qu'il a besoin de 20 jeeps et d'un certain nombre d'appareils de sans-fil.

En réponse à la question de savoir si ce genre de matériel peut être obtenu des parties en cause, il a dit qu'il faudrait deux fois plus de matériel et que cela occasionnerait des difficultés sans nombre quand il s'agirait de préciser les limites territoriales que les avions et les hélicoptères de chaque côté pourraient survoler. C'est une situation qui ne prendrait pas fin du jour au lendemain, même si les diverses parties au Laos s'entendaient sur un

cessez-le feu officiel ou concluaient un accord d'ordre politique entre elles.

Le commissaire canadien au Laos a soulevé un autre point, savoir qu'il serait tout à fait incompatible avec les responsabilités de la Commission à cette conférence de s'en remettre aux Laotiens pour le transport et pour d'autre matériel. La conférence devrait régler promptement la question de savoir si la Commission doit avoir le matériel nécessaire à sa disposition et sous sa surveillance indépendante; et, par le fait même, se libérer des restrictions sérieuses qui consistent à s'en remettre à d'autres pour ses besoins en matière de transport.

Il doit sauter aux yeux de tous, monsieur le président, et une discussion ne s'impose pas pour l'établir, que l'on ne peut assujétir l'aptitude de la Commission à se décharger de ses obligations d'une manière impartiale et équitable à l'aptitude ou au bon vouloir de l'une ou l'autre des parties laotiennes afin de fournir des services de transport et autres services nécessaires. Imaginez un peu la situation dans laquelle la Commission se trouverait si, avant qu'elle puisse aller enquêter sur une plainte portée contre l'une des parties, elle devait non seulement obtenir le consentement de la partie en question pour visiter les lieux mais devoir en plus se fier à cette partie pour fournir aux Commissaires les moyens de transport pour se rendre sur les lieux et pour revenir ensuite à leur point de départ. J'ai bien du mal à croire que la Conférence se propose de réduire la Commission qui est son propre mandataire à l'impotence et, en fait, de l'exposer au ridicule.

Cet état de choses est inutile et doit prendre fin. Les gouvernements de la France et des États-Unis ont offert du matériel en quantité suffisante pour répondre aux besoins immédiats de la Commission. Tous les membres ont sous les yeux ces offres par écrit. Il incombe maintenant, en toute justice et équité, que les deux coprésidents—soit le Royaume-Uni et l'Union soviétique—s'occupent de régler cette question. On ne peut pas ne pas tenir compte des offres qui ont été faites. On ne peut pas ne pas tenir compte des besoins de la Commission. On ne peut pas les écarter à force de discussions. Je propose que les deux coprésidents, sans plus de retard, rencontrent les trois membres de la Commission Internationale pour mettre au point les détails d'ordre pratique, consultant au besoin les gouvernements qui ont offert de fournir du matériel et tout autre gouvernement susceptible d'en offrir. Ainsi la Commission pourra se mettre à l'œuvre d'une façon pratique et nous contribuerions grandement à garantir l'issue heureuse de cette Conférence. Je signale que les pays membres ne peuvent